



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 17 octobre 2024

Conseillers en exercice : 24	Conseillers présents : 22	Conseiller(s) absent(s) :
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 1	Votants : 23	2

Date de la convocation : 11 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 17 octobre à vingt heures et 8 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - LALLEMANT Sylvie, adjointe au Maire - SEVESTE Arnaud, adjoint au Maire - ROUSSEL Mylène adjointe au Maire - BOURDEILLE Christian - DIGUET Thierry - DEVAUCHELLE Marie-Paule - OFFROY Patrick - PROD'HOMME Isabelle - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric - USSEGLIO-VIRETTA Guy - RENAUDET Denis - CRISINEL Morgane - BENARD Sandie - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : Mme DANSOU Viviane à Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie

Était absent sans pouvoir : Mme ZUCCOLO Isabelle



DÉLIBÉRATION N° 02024_65 : Création de trois emplois permanents d'adjoints techniques territoriaux à temps complet

Entendu l'exposé de Monsieur Claude MONGIN, adjoint au maire chargé des affaires scolaires, de l'enfance et du personnel, relatif à la création de postes pour faire face à un accroissement de l'activité des services techniques (ateliers municipaux / espaces verts / voirie)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L313-1 et L332-8

Vu le décret N°2006-1691 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Vu le décret N°2008-622 du 27 juin 2008, portant modification du décret 2006-1688 du 22 décembre 2006 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux

Considérant le tableau des emplois annexés au budget de la Commune de

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

21 OCT. 2024

ID : 077-217702158-20241017-02024_65-DE

Reçu
Levaul

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide la création de trois postes d'adjoints techniques territoriaux, filière technique, catégorie C à temps complet soit 35 heures pour renforcer les équipes espaces verts / voirie / ateliers municipaux.

Dit que ces emplois sont ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints technique territoriaux – grade d'adjoint technique

Dit que ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés dans le cadre d'un contrat à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires en application de l'article L332-14 du code de la fonction publique ;

Dit que les contrats à durée déterminée pourront éventuellement être renouvelés, dans la limite d'une durée totale de deux années, lorsqu'au terme de la durée fixée au 3^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code de la fonction publique susvisé, la procédure de recrutement destinée à pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'aura pu aboutir

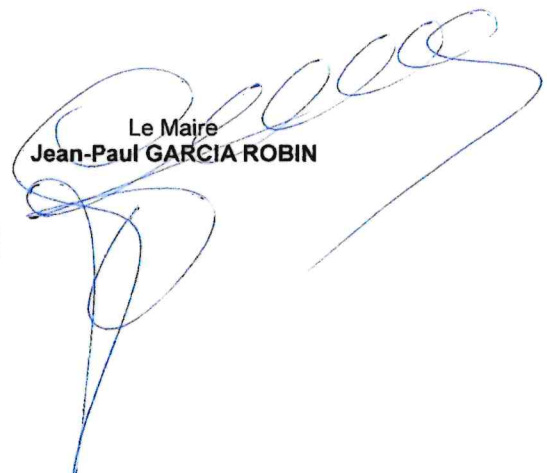
Dit que la rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut du premier échelon du grade d'adjoint technique territorial

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif, en section fonctionnement, chapitre 012 « charges de personnel »

Fait et délibéré en séance, le 17 octobre 2024


Le secrétaire de séance
Nathalie SPRUTTA-BOURGES




Le Maire
Jean-Paul GARCIA ROBIN